

Madame Frédérique DUMAS
Députée des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

M. Patrice TRAN BA HUY,
Académie nationale de médecine,
16 rue Bonaparte,
75272 Paris cedex 06

Paris, le 24 janvier 2022

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, je souhaitais porter à votre connaissance les correspondances antérieures que j'ai eues avec votre prédécesseur M. Bernard Charpentier concernant le Dr Zheng Shu-sen, membre correspondant étranger au sein de votre Académie depuis 2017.

Dans un courrier daté du 17 mai 2021, je lui faisais part des nombreuses accusations portées à l'encontre du Dr Zheng. Je portais notamment à son attention la décision des rédacteurs de la revue *Liver International*, Messieurs Mario Mondelli, Zobair Younossi et Francesco Negro, en 2017, de prononcer à l'encontre du Dr Zheng une « interdiction à vie » de soumettre de nouveaux articles à la revue, en raison de sa non-capacité à prouver l'éthique des prélèvements d'organes effectués dans le cadre de ses recherches pour la rédaction d'un article scientifique publié dans ladite revue avec d'autres co-auteurs.

En 2018, dans un courrier adressé à la Société Internationale de Transplantation, un groupe composé de juristes, universitaires, éthiciens, chercheurs et professionnels de santé appartenant à l'association australienne *End Transplant Abuse in China (ETAC)*, a reproché au Dr Zheng le fait qu'il avait personnellement pratiqué des milliers de transplantations d'organes dans des conditions non-éthiques. Ce groupe affirme que ces organes provenaient certainement de prisonniers, et plus certainement encore de prisonniers de conscience. Ils relevaient également que le Dr Zheng avait commis une fraude académique, fait de fausses déclarations à la revue *Liver International*, et qu'il avait mené des campagnes contre une minorité religieuse suspectée d'être la principale source d'organes à des fins de transplantations non-éthiques et illégales.

Le 29 mai 2021, M. Charpentier m'a assuré dans un courrier que suite à mon interpellation, cette situation avait attiré l'attention du Bureau de l'Académie nationale de médecine, qu'il avait diligenté une réinstruction du dossier, que le Comité de Déontologie avait été saisi par ses soins, et que dans l'attente de sa décision l'Académie souhaitait geler toute relation avec le Dr Zheng.

Comme vous devez le savoir, le 31 janvier 2020, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a voté la résolution 2327 qui recommande notamment « que les États parties fassent preuve d'une grande prudence en qui concerne la coopération avec le « China Organ Transplant Response System » (Système de réponse des greffes d'organes en Chine) et la Croix-Rouge chinoise ».

Le 14 juin dernier, des experts de l'ONU ont reconnu être très alarmés par les rapports qu'ils ont reçus sur la pratique de prélèvements forcés d'organes en Chine sur des prisonniers issus de minorités ethniques, linguistiques et religieuses, rapports qu'ils ont qualifiés de crédibles.

Dans ce contexte, et plus de huit mois après réception du courrier de M. Charpentier qui s'était engagé à me tenir informée, je souhaitais savoir où en était la réinstruction de ce dossier et comprendre pourquoi le nom du Dr Zheng figure toujours parmi les membres correspondants étrangers de votre Académie comme en témoigne votre site internet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Frédérique DUMAS
Députée des Hauts-de-Seine

